



L'association Carrefour Anjou Touraine Poitou Présente

Les « Rendez-Vous Troglos »

Découverte inédite de lieux troglodytiques en Val de Loire
3ème édition – 18 & 19 juin 2011

Conditions de participation 2011

Lieu :

Le site doit se trouver sur l'un des 6 départements participants : Maine et Loire, Indre et Loire, Loir et Cher, Sarthe, Vienne et Deux-Sèvres.

Thématique :

Le site peut être troglodytique ou semi-troglodytique. Aucune restriction quant à l'usage passé ou actuel du site : habitat, souterrain refuge, restaurant, gîte, site de visite, site de production, cave à vin, champignonnière, atelier, souterrain de château ou d'église, chapelle, silo, etc.

Contrat de participation :

Un contrat de participation est signé entre le propriétaire du site participant et le CATP. Ce contrat vise à garantir, la participation et en déterminer les conditions, du propriétaire aux Rendez-Vous Troglos afin de publier des documents de communication.

Cas spécifique des particuliers et sites inédits :

- ✗ l'ouverture en continu durant tout le week-end n'est pas exigée : inscription sur des créneaux horaires de 2h (2 créneaux minimum).
- ✗ il peut être garanti au propriétaire l'anonymat sur les documents de communication : aucune mention de l'adresse ou du nom, mais système de réservation par le biais du CATP ou d'un Office de Tourisme (qui communique ensuite les coordonnées aux seules personnes inscrites).
- ✗ des panneaux signalétiques sont distribués afin de flécher l'accès au site

Cas spécifique des sites déjà ouverts au public :

Les « Rendez-Vous Troglos » constituent un événement culturel justifié par le **caractère exceptionnel** des visites proposées. Aussi, il est demandé aux sites touristiques de proposer soit :

- ✗ une animation en lien avec le phénomène troglodytique : accès inédit à certaines parties du site, une découverte en nocturne, une animation pour les enfants, des dégustations, des ateliers, ... Dans ce cas précis, l'accès au site et/ou à la prestation peuvent être payants.
- ✗ une tarification spéciale pour le week-end « Rendez-vous Troglos » accordée à tous les visiteurs

Afin de bénéficier pleinement des retombées médiatiques produites par l'évènement, nous conseillons aux sites touristiques d'organiser une animation réellement en lien avec les « Rendez-vous Troglos » : visite thématique spéciale ou menu spécial « Rendez-Vous Troglos », ou encore une sélection de bouteilles proposées à tarif exceptionnel pour les « Rendez-Vous Troglos » etc...

Adhésion au CATP :

Selon les statuts de l'association et les montants de cotisations des adhérents, il est demandé :

- ✗ aux particuliers : l'adhésion au CATP pour un montant de **20€** de cotisation annuelle.
- ✗ aux associations ainsi qu'aux professionnels (sites touristiques, restaurants, gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, entreprises de confortement, artisans et toute structure à caractère commercial), l'adhésion au CATP pour un montant de **30€** de cotisation annuelle.

(Nota : un particulier membre d'une association inscrite aux « Rendez-Vous Troglos » et elle-même adhérente au CATP, est exempté de son adhésion personnelle au CATP).

Par votre adhésion, vous soutenez l'action de l'association, et serez informés de l'actualité de l'association par la newsletter et invités à participer aux différentes sorties et animations organisées pour ses membres.

C A T P